



JE PARS EN VACANCES AVEC MON COMPAGNON A 4 PATTES

Partie 1 : Les formalités administratives à effectuer avant de partir en voyage :

Certains d'entre vous ne le savent peut-être pas, mais partir en vacances avec un animal ne s'improvise pas car des réglementations existent.

Elles dépendent de l'espèce, du nombre d'animaux, du pays de provenance et de destination. Ces règles sont modifiées au cours du temps. Il est donc recommandé de se renseigner auprès des ambassades et de son vétérinaire pour ne pas avoir de mauvaises surprises. Les traitements exigés peuvent demander un certain délai. Ne vous y prenez donc pas à la dernière minute mais prévoyez cela plusieurs mois à l'avance.

En règle générale, la majorité des pays demande que l'animal soit identifié au moyen d'une puce électronique et vacciné contre la rage. L'injection antirabique doit avoir été effectuée au moins 3 semaines avant le départ. Un titrage des anticorps antirabiques peut être nécessaire, en fonction de la destination, pour pouvoir revenir en Belgique.

Sur le site : <http://anivetvoyage.com/>, vous trouverez de nombreuses informations sur la législation des différents pays du monde et certaines recommandations sur les trajets qu'ils s'agissent de l'avion, du train ou du bateau. Un conseil : vérifiez toujours la date de la dernière mise à jour. Vous pouvez également consulter le site de l'AFSCA : <http://www.health.belgium.be/fr/animaux-et-vegetaux/animaux/detention-et-mouvements-danimaux/voyager-avec-des-animaux>

Qu'arrivent-ils si ces réglementations ne sont pas respectées ?

Les règlements de l'UE stipulent que lorsqu'une inspection effectuée à l'arrivée indique qu'un animal de compagnie ne respecte pas les conditions fixées :

- a. l'animal de compagnie peut être renvoyé dans son pays d'origine;
- b. l'animal de compagnie peut être placé en isolement sous contrôle officiel pour le temps nécessaire afin de respecter les conditions;
- c. en dernier recours, lorsque le renvoi ou l'isolement ne sont pas réalistes, l'animal de compagnie doit être euthanasié.

Les mesures en cas de non-respect sont appliquées aux frais du propriétaire et sans aucune possibilité de compensation financière pour le propriétaire ou la personne autorisée.

Mieux vaut donc être prévoyant !

Partie 2 : Les maladies rencontrées en vacances :

Une fois les formalités administratives en ordre, il faut se renseigner sur les pathologies que votre animal pourrait rencontrer lors de son séjour. Pour vous y aider, vous pouvez consulter la carte mondiale sur le site : <http://www.happypets.be/fr/hond/en-vacances/>

Les principaux parasites (et les maladies qu'ils véhiculent) sont les suivants :

- 1) Les **ESCARGOTS**, par exemple, peuvent être l'hôte de certains parasites, tel qu'Angiostrongylus **vasorum**, également connu sous le nom de ver pulmonaire ou ver cardiaque français. Ce parasite très dangereux peut même être mortel.



Il s'attaque aux alvéoles pulmonaires et provoquent de la toux, des problèmes respiratoires, des troubles cardiaques, des troubles de la coagulation, voire le décès. Faites en sorte que votre animal de compagnie ne s'approche pas des escargots et protégez-le comme il se doit avant votre départ. Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire afin d'en savoir plus sur ces dangereux vers pulmonaires.

2) Votre animal domestique se gratte pendant les vacances ? Il s'est peut-être fait piquer par un **MOUSTIQUE**.



En soi, cela semble bénin, en particulier parce qu'en Belgique, les moustiques ne présentent aucun risque. À l'étranger, en revanche, les moustiques peuvent transmettre le ver cardiaque (**Dirofilaria immitis**).

Les larves microscopiques de ce parasite très agressif circulent dans le sang. Après quelques mues et quelques mois, le ver cardiaque pénètre dans le cœur où il utilise le ventricule droit comme logement (l'hôte, c'est votre chien ou chat). Les animaux contaminés par ce ver ne tombent donc pas malades immédiatement après avoir été piqués par le moustique. La larve a besoin de 5 à 7 mois pour devenir un ver cardiaque adulte qui s'installe dans l'artère pulmonaire et le cœur de votre compagnon. Votre animal domestique peut tomber gravement malade et développer de l'hypertension, une insuffisance cardiaque, des problèmes respiratoires et une apathie, voire en mourir. Consultez votre vétérinaire avant de partir en voyage.

3) Nous ne le répétons jamais assez, soyez attentif aux **PUCES** surtout à l'étranger.



Ces petits insectes sauteurs sont les parasites les plus courants des animaux domestiques et ils se nourrissent du sang de leurs hôtes. Ils provoquent non seulement de sévères démangeaisons, mais peuvent aussi être à l'origine d'une allergie cutanée, de la perte de poils, d'infections et même d'une anémie. Une puce peut transmettre à votre petit compagnon des **maladies dangereuses telles que des vers plats (dipylidium), des virus et des bactéries (la maladie des griffes du chat, maladie que les chats peuvent ensuite vous transmettre)**. Un traitement préventif n'est certainement pas superflu.

4) Saviez-vous que les **TIQUES** sont dangereuses ?



Elles sont porteuses de maladies graves telles que la **maladie de Lyme (= borréliose)**, la **piroplasmose, l'ehrlichiose et l'anaplasmose** qu'elles transmettent à votre compagnon lors de ses festins sanguins.

La maladie de Lyme est la plus connue. Il s'agit d'une bactérie transmise par la tique. Elle est responsable de douleurs articulaires et de boiteries. Elle peut évoluer vers une insuffisance rénale chronique.

La piroplasmose, quant à elle, est due à un parasite qui pénètre dans les globules rouges et provoquent leur éclatement. L'urine peut avoir une couleur marron et de la fièvre ainsi qu'un abattement peuvent être présent. Cette maladie peut-être mortelle !

L'ehrlichiose s'exprime avec l'apparition brutale d'une fièvre importante, d'un abattement et d'une perte d'appétit suivie par des troubles hémorragiques divers tels que du sang dans les urines et au niveau du nez, ...

Pour finir l'anaplasmose peut provoquer un manque d'appétit, de la diarrhée, des vomissements, des matières fécales noires, des saignements au niveau des narines, de la fièvre, des difficultés locomotrices, etc....

Vous l'aurez compris, mieux vaut prévenir que guérir. Demandez donc conseils à votre vétérinaire pour protéger correctement votre compagnon contre les tiques.

Que faire si votre animal à un tique ? Enlevez-le-lui !

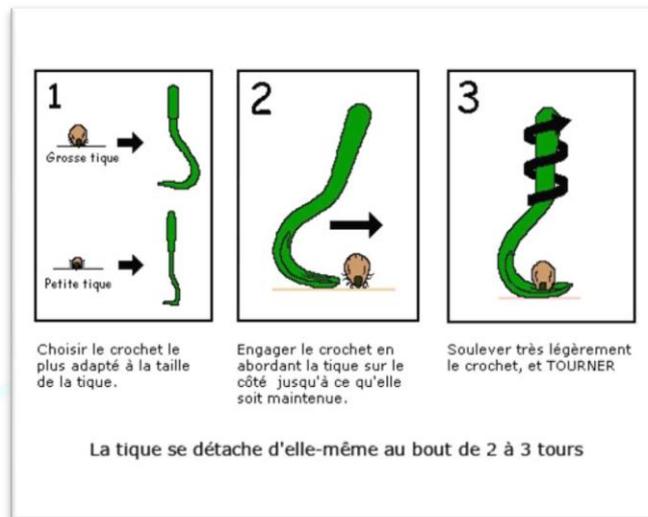
Comment?

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Tirer sur la tique : Vous risquez de laisser un morceau du parasite en place.
- Appuyer sur la tique avec les doigts ou avec une pince. Une pression sur l'abdomen du parasite est à l'origine d'une régurgitation, or c'est au cours de la régurgitation que se produit la transmission des maladies !
- Verser un produit sur la tique (éther, alcool, désinfectant...) ou la brûler avec une cigarette : cela produit également une régurgitation réflexe, et donc un risque majoré de transmission de maladie.

Ce qu'il faut faire :

- **Retirer la tique avec un crochet spécial** : cette méthode très simple permet d'enlever la tique sans aucun risque.



- A défaut de crochet, appliquez simplement un produit anti-tique sur son animal et attendez la mort des tiques. Quel que soit le produit utilisé, plusieurs heures sont nécessaires. Parfois aussi, les tiques meurent mais ne se décrochent pas tout de suite. Ce n'est pas grave, l'essentiel est qu'elles ne puissent plus transmettre de maladies

Pour connaître le risque d'avoir des tiques dans votre région en fonction de la météo, consultez le site suivant : <http://www.fleatickrisk.com/FR/Pages/Maps.aspx>

5) Les **PHLEBOTOMES** sont de petits moustiques présents dans tout le bassin méditerranéen.



Ils sont surtout actifs la nuit et sucent le sang. Ils peuvent ainsi transmettre la **leishmaniose**, qui s'attaque aux globules blancs de votre animal domestique. Bien que plusieurs mois puissent être nécessaires avant que les premiers symptômes ne deviennent visibles, la maladie est loin d'être bénigne. Lorsqu'elle se déclare, elle est difficile à guérir et attaque la peau ou les organes. Ne laissez pas les choses aller si loin et protégez votre compagnon de manière optimale.

6) En voyage aussi, les **VERS** sont une menace invisible... Ces parasites internes se nichent dans les intestins ou tout autre endroit du corps de votre chien ou chat. Ils s'y nourrissent et s'y reproduisent alors, au détriment de votre animal. Souvent, ils ne deviennent visibles que lorsque votre fidèle compagnon est déjà très gravement contaminé ou affaibli et provoquent de nombreux problèmes de santé (pelage terne, diarrhée, toux, démangeaisons, anémie, etc.). Toutefois, ils peuvent aussi être dangereux pour la santé humaine. Ne laissez aucune chance aux vers et consultez votre vétérinaire.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site suivant :

<http://www.esccap.fr/>

Partie 3 : Les moyens de transports

Que vous voyagiez en voiture, en avion, en bateau ou en train, vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site : <http://anivetvoyage.com>

N'oubliez pas les recommandations d'usage pour éviter les coups de chaleurs en voiture. Elles sont présentes sur notre site : <http://www.couvivet.be/fiches-informatives.html>

Partie 4 : Sites internet et livre intéressants :

1) « Je voyage avec mon chien » de Hubert Petiteau : est un livre complet et pratique vous permettant de choisir des hôtels, hôtels-restaurants et maisons d'hôtes qui acceptent votre compagnon à 4 pattes à travers toute la France.

2) <http://www.chien-admis.be/pages/le-guide/vacances-chiens-admis-en-belgique.html> est un site vous offrant une gamme d'hôtel, camping, gîtes et chambre d'hôtes acceptant les animaux dans plusieurs pays.

3) <http://animalenvacances.com/fr/hotels> : vous permettra de trouver un logement « animaux admis » en France

4) <http://www.chiens-chats.be/Dog-sitting,-Pension-2006.php4> : vous aidera à trouver une pension près de chez vous, pour les animaux qui n'ont pas la chance de partir avec leur propriétaire.

Bonnes vacances

Couvivet
Dr Aline Hiernaut

